

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Délibération
n° 2020.02.056

Formation BAFA:
Régularisation des
versements à la
commune de
Champniers et au
SIVOM ASBAMAVIS

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020

**DELIBERATION
N° 2020.02.056**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

**FORMATION BAFA: REGULARISATION DES REVERSEMENTS A LA COMMUNE DE
CHAMPNIERS ET AU SIVOM ASBAMAVIS**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la CAF, l'intercommunalité et les communes du territoire de l'ex -Braconne et Charente, les formations au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) des animateurs des 7 communes et du SIVOM ASBAMAVIS étaient prises en charge par la communauté au titre de ce CEJ;

GrandAngoulême a perçu 1 942,38 € de la Caisse d'Allocations Familiales correspondant au solde du CEJ 2018, ce qui lui a permis de procéder au remboursement des dépenses de formation BAFA engagées par la commune de Champniers et le SIVOM ASBAMAVIS.

Par délibération n°167 du 23 mai 2019, le conseil communautaire a approuvé le reversement de subvention perçue de la part de la CAF au SIVOM ASBAMAVIS et à la commune de Champniers.

Le versement aurait dû être de 485,60 € pour le SIVOM ASBAMAVIS et de 1 456,79 € pour la commune de Champniers, or, suite à une erreur, les deux gestionnaires d'ALSH concernés ont touché la même somme soit 971,19 € chacun.

Afin de régulariser la situation, GrandAngoulême doit donc verser 485,60 € à la commune de Champniers et le SIVOM ASBAMAVIS doit verser 485,60 € à GrandAngoulême

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020 ;

Je vous propose :

D'APPROUVER les versements suivants d'un montant de:

- 485,60 € par le SIVOM ASBAMAVIS à GrandAngoulême ;
- 485,60 € par GrandAngoulême à la commune de Champniers.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 février 2020

Affiché le :

26 février 2020